

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Ministère des Travaux Publics

Ministère des Ressources en Eau

**DEMANDE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE
CLASSIFICATION PROFESSIONNELLES DU BATIMENT, DES TRAVAUX
PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE**

QUESTIONNAIRE

(INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DU)

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE OU DU GROUPE D'ENTREPRISES				
1. DENOMINATION SOCIALE :				
2. FORME JURIDIQUE (Cocher la case correspondante) :▼				
INDIVIDUELLE : <input type="checkbox"/>	EURL : <input type="checkbox"/>	SARL : <input type="checkbox"/>	SNC : <input type="checkbox"/>	SPA : <input type="checkbox"/>
3. CAPITAL SOCIAL (EN DA) :			4. DATE DE CREATION :	
5. ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :			WILAYA :	
6. DIRIGEANT RESPONSABLE : (Nom et Prénom)				
7. NUMERO D'INSCRIPTION AU C.N.R.C :			DATE :	
8. NUMERO D'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE :			DATE :	
QUALIFICATIONS ET CLASSIFICATION ANTERIEURES (ANCIEN CERTIFICAT)				
N°:	DATE :	CATEGORIE :		
ACTIVITE PRINCIPALE : BATIMENT <input type="checkbox"/> TRAVAUX PUBLICS <input type="checkbox"/> HYDRAULIQUE <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)				
CODES DES QUALIFICATIONS QUI Y SONT MENTIONNES PAR ACTIVITE :				
BATIMENT :				
TRAVAUX PUBLICS :				
HYDRAULIQUE :				
QUALIFICATIONS DEMANDEES (NOUVEAU CERTIFICAT)				
ACTIVITE PRINCIPALE BATIMENT <input type="checkbox"/> TRAVAUX PUBLICS <input type="checkbox"/> HYDRAULIQUE <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)				
ACTIVITE(S) SECONDAIRE(S) BATIMENT <input type="checkbox"/> TRAVAUX PUBLICS <input type="checkbox"/> HYDRAULIQUE <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)				
CODES DES QUALIFICATIONS A MENTIONNER PAR ACTIVITE (cf. Arrêté interministériel du 1er mars 1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du BTPH) : ▼				
BATIMENT :				
TRAVAUX PUBLICS :				
HYDRAULIQUE :				

IDENTIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTREPRISE DU GROUPE D'ENTREPRISES

1. EFFECTIF MOYEN ANNUEL (E.M.A) EMPLOYE PAR L'ENTREPRISE AU COURS DE LA DERNIERE ANNEE

(NB : L'EFFECTIF MOYEN ANNUEL (E.M.A) DE LA DERNIERE ANNEE EST UTILISE POUR LA CLASSIFICATION DE L'ENTREPRISE).

N°	SPECIALITES	NOMBRE D'EMPLOYES DECLARES EN 20..... (ANNEE PRECEDANT CELLE DU DEPOT DU DOSSIER)
01	INGENIEURS ET ARCHITECTES (I)	
02	TECHNICIENS (T) (TECHNICIENS SUPERIEURS ET TECHNICIENS)	
03	AGENTS DE MAITRISE TECHNIQUE (A.M.T)	
04	CADRES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	
05	OUVRIERS	
06	MANŒUVRES	
07	PERSONNEL FINANCIER ET ADMINISTRATIF	
08	PERSONNEL DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN ET D'ORGANISATION	
09	PERSONNEL D'USINES ET ATELIERS DE PRODUCTION	
10	AUTRES PERSONNELS (A PRECISER)
TOTAL / E.M.A.		

N°	SPECIALITES		POURCENTAGE D'ENCADREMENT EN 20..... (ANNEE PRECEDANT CELLE DU DEPOT DU DOSSIER)
01	Ingénieurs	$(T.E.T.E.1) = \frac{(I)}{(E.M.A)}$%
02	Ingénieurs et Techniciens	$(T.E.T.E.2) = \frac{(I)+(T)}{(E.M.A)}$%
03	Ingénieurs, Techniciens et Agents de Maîtrise Techniques	$(T.E.T.E.3) = \frac{(I) + (T) + (A.M.T)}{(E.M.A)}$%

Mentionner le pourcentage de la structure de l'encadrement technique de l'entreprise par profils et spécialités au cours de l'année précédant celle du dépôt de la demande du certificat.

A) – INGENIEURS ET ARCHITECTES : (tous profils confondus)

N°	SPECIALITES	NOMBRE D'EMPLOYES DECLARES EN 20..... (ANNEE PRECEDANT CELLE DU DEPOT DU DOSSIER)
01		
02		
03		
04		
05		
06		
TOTAL		

B) – TECHNICIENS SUPERIEURS & TECHNICIENS : (tous profils confondus)

N°	SPECIALITES	NOMBRE D'EMPLOYES DECLARES EN 20..... (ANNEE PRECEDANT CELLE DU DEPOT DU DOSSIER)
01		
02		
03		
04		
05		
06		
TOTAL		

C) – AGENTS DE MAITRISE TECHNIQUE :

01		
02		
03		
04		
05		
06		
TOTAL		

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX REALISES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

NATURE DE L'OUVRAGE	MAITRE D'OUVRAGE	COUT DE L'OUVRAGE EN DA	ANNEE DE RECEPTION DE L'OUVRAGE

CERTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS

Je soussigné, **(Nom et prénoms)**
 remplissant les fonctions de responsable dirigeant de l'Entreprise ou du Groupe d'Entreprises, certifie
 exactes les informations fournies dans le présent document.

A : Le :

Nom & Prénoms

**Signature et Sceau
 du responsable dirigeant de l'Entreprise**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Ministère des Travaux Publics

Ministère des Ressources en Eau

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION PROFESSIONNELLES DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE ET MODALITES RELATIVES A SON DEPOT

GUIDE DESTINE A L'ENTREPRISE

(INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N°..... DU))

A) – COMPOSITION DU DOSSIER

1. Demande écrite.
2. Questionnaire (fourni par l'Administration) dûment renseigné et visé.
3. Déclaration Annuelle des Salaires (bordereau de la CNAS et liste des salariés visée).
4. Photocopies certifiées des diplômes, attestations et certificats du personnel composant l'encadrement technique.
5. Rapport d'évaluation des moyens matériels d'intervention en état de marche, avec indication de leur valeur totale, établi par un expert habilité ou un commissaire priseur.
6. Photocopies certifiées des cartes grises et/ou factures du matériel acquis durant l'année de dépôt.
7. Photocopie certifiée conforme de l'extrait du registre de commerce.
8. Photocopie certifiée des statuts pour les entreprises de forme juridique SARL, (Société à responsabilité limitée), EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), SNC (Société au nom collectif) et SPA (Société par actions).
9. Bilans fiscaux visés ou bilans comptables et leurs annexes paraphés indiquant les différents résultats obtenus dans les activités du BTPH au cours des trois (03) dernières années précédant l'année du dépôt de la demande de certificat.
10. Photocopie certifiée conforme de l'attestation fiscale mentionnant les chiffres d'affaires des trois (03) dernières années précédant l'année du dépôt de la demande de certificat.
11. Certificats administratifs délivrés par les maîtres d'ouvrages.
12. Attestation d'affiliation et de mise à jour à la caisse de sécurité sociale de l'année de dépôt de la demande (CNAS CASNOS et CACOBATPH).
13. Photocopie certifiée du dernier certificat de qualification.
14. photocopie certifiée de extrait de rôle.

Remarques :

- L'ensemble des documents 1 à 13 conditionnent la recevabilité de la demande de classification et qualification professionnelles de l'Entreprise ou Groupe d'entreprises.
- Les documents 3 à 11 servent en outre à la classification de l'Entreprise ou du Groupe d'entreprises.
- Les documents établis par l'Entreprise ou le Groupe d'entreprises doivent obligatoirement être visé par le responsable dirigeant.

B) – OU DEPOSER LE DOSSIER

1. ENTREPRISE OU GROUPE D'ENTREPRISES A CLASSER DANS L'UNE DES CATEGORIES DE " I " A " IV "

- **1^{er} Cas** : l'Entreprise ou le Groupe d'entreprises sollicite une qualification auprès d'un seul secteur. Dans ce cas, le dossier doit être déposé auprès de la Direction de Wilaya concernée (DLEP, DTP ou DHW).
- **2^{ème} Cas** : l'Entreprise ou le Groupe d'entreprises sollicite une qualification auprès de plusieurs secteurs. Dans ce cas, l'original du dossier doit être déposé auprès de la Direction de Wilaya dont relève l'activité principale et une copie du même dossier auprès de l'autre (ou des autres) Direction(s) de Wilaya concernée(s) dont relève(nt) la (ou les) activité(s) secondaire(s) demandée(s).

2. ENTREPRISE A CLASSER DANS L'UNE DES CATEGORIES DE " V " A " IX "

- **1^{er} Cas** : l'Entreprise ou le Groupe d'entreprises sollicite une qualification auprès d'un seul secteur. Dans ce cas, le dossier doit être déposé auprès du Ministère concerné.
- **2^{ème} Cas** : l'Entreprise ou le Groupe d'entreprises sollicite une qualification auprès de plusieurs secteurs. Dans ce cas, l'original du dossier doit être déposé auprès du Ministère dont relève l'activité principale et une copie du même dossier auprès du Ministère dont relève(nt) la (ou les) activité(s) secondaire(s) envisagée(s).

N.B : Voir l'arrêté interministériel du 03 décembre 2005 publié au Journal Officiel n°27 du 26 avril 2006 pour les modalités de classification.